

# L'accueil du jeune enfant chez L'ASSISTANT MATERNEL



La période  
d'adaptation

# Qu'est-ce que La période d'adaptation ?



**C'est une période transitoire, nécessaire à l'enfant quel que soit son âge, mais aussi aux parents et à l'assistant maternel.**

Elle permet de faire connaissance sereinement et d'instaurer des liens évitant que l'enfant ne se sente inquiet, perdu...

Elle lui permet aussi de se repérer dans l'espace, le temps et de se familiariser avec de nouvelles personnes.

La période d'adaptation est aussi nécessaire à la mise en place d'une relation de respect et de confiance entre parents et professionnel.

Elle peut s'effectuer en présence de certains enfants accueillis par l'assistant maternel. Cependant, il est important que l'assistant maternel soit suffisamment disponible au moins sur les premiers temps et, donc, de privilégier des moments avec le moins d'enfants possible.

## Bon à savoir

**Cette période est soumise à rémunération.**



# Pourquoi cette période transitoire ?

## POUR L'ENFANT ACCUEILLI :

- éviter le sentiment d'insécurité, d'inconnu,
- se familiariser progressivement avec son assistant maternel, dans un autre environnement (bruits, nouvelles odeurs, autres enfants, famille de l'assistant maternel) avec de nouvelles habitudes (portage, alimentation, éveil...).

## POUR LES PARENTS :

- transmettre les informations sur les habitudes de vie de l'enfant,
- se préparer à la séparation,
- se rassurer en voyant agir l'assistant maternel.

## POUR L'ASSISTANT MATERNEL :

- faire connaissance progressivement avec l'enfant et les parents,
- échanger autour des valeurs et pratiques éducatives respectives.

## À noter

**La période d'adaptation est d'autant plus efficace qu'elle est suivie sans interruption par la période d'accueil. N'entamez pas la période d'adaptation si vous partez ensuite en vacances pendant un mois!**

# Quel déroulement ?



**Il n'existe pas de déroulement ni de durée types. La période d'adaptation se fait en fonction de l'enfant, de la famille et de l'assistant maternel.**

Cependant, deux temps importants sont repérés. Ils peuvent se dérouler sur plusieurs visites:

## SE CONNAÎTRE ET ENTRER EN RELATION

L'assistant maternel accueille l'enfant et son ou ses parents à son domicile. C'est l'occasion d'échanger sur les pratiques éducatives et sur les habitudes de vie de l'enfant, de remplir ensemble le projet d'accueil individuel inclus dans le contrat.

C'est un temps où l'enfant va se familiariser, en présence de ses parents, à la personne qui va l'accueillir et au lieu dans lequel il sera accueilli. C'est un moment privilégié où l'on échange sur les besoins et les habitudes de l'enfant.

## APPRENDRE À SE SÉPARER ET À SE RETROUVER

L'enfant reste seul avec l'assistant maternel sur des temps courts (30 minutes environ au début). Puis la durée s'allonge progressivement lorsque la séparation est bien vécue par l'enfant, jusqu'à une journée complète.

## Attention

**Il est important de toujours prévenir l'enfant du départ et du retour de ses parents! Ne pas partir en pensant qu'il ne s'en apercevra pas!**



# Quelques repères pour apprécier une bonne adaptation

## **POUR L'ENFANT :**

- il sourit à l'assistant maternel, il est détendu lorsqu'il le porte,
- il accepte de boire son biberon, de manger,
- il dort bien,
- il joue.

## **POUR L'ASSISTANT MATERNEL :**

- au moment de la reprise du travail des parents, le professionnel connaît les habitudes de vie de l'enfant,
- il est capable d'identifier les signes de fatigue et de faim de l'enfant,
- il connaît les jeux qu'il affectionne...

## **POUR LES PARENTS :**

- ils font confiance à l'assistant maternel,
- ils partent sereinement au travail.





Trouvez d'autres informations sur  
**[www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)**



**Contact :**

**Conseil départemental  
de la Haute-Vienne  
Direction santé - parentalité -  
petite enfance**  
contact.sppe@haute-vienne.fr  
Tél: 05 44 00 11 65  
www.haute-vienne.fr

